



## Documents que doit fournir le syndic en AG pour le ravalement de

-----  
Par mami

Bonjour,

Dans notre copropriété il avait été évoqué de faire le ravalement de façade mais lors de la dernière assemblée générale les avis sont très partagés...( environ 50 /50 )

A l'AG de l'année dernière , les partisans de ce ravalement ont proposé de nommer un BET (bureau d'étude technique ) pour une somme de 2000? ( ce qui a été accepté par l'AG ) en disant que nous ne serions pas obligés de faire les travaux à la suite de cette étude et que si les copropriétaires ne le décidaient pas ou le décidaient pour plus tard cela serait possible ? ( je précise que 50% sont des propriétaires qui louent leur logement et donc sont favorables à faire beaucoup de travaux afin d'avoir un maximum de déductions fiscales )

Cette année nous recevons, avec les documents de l'AG , les devis des différentes entreprises pour le choix de faire le ravalement .Ces devis ont été collectés par le BET.

Je pensais que cette étude réalisée par le BET servirait d'une part à nous conseiller et nous informer de l'état réel de la façade et d'autre part à connaître , ce qui est le cas, le prix assez juste pour ces travaux ( certains copropriétaires favorables à ces travaux donnaient initialement un prix qui en réalité s'avère 5 fois plus élevé par les devis reçus ?)

J'ai deux questions :

1 °) Lors de la réception des documents de l'AG qui doit avoir lieu prochainement nous n'avons reçu que les tableaux comparatifs de devis des entreprises qui se proposent de faire les travaux . Mais le syndic ne joint pas un rapport technique du BET lorsque celui-ci est venu inspecter la façade ? Pourtant je pense que quand un Bureau d'étude technique est missionné il doit bien remettre un rapport technique au syndic sur ce qu'il a constaté ? ensuite il remet ce rapport aux entreprises afin que celles-ci fassent les devis ? ( En fonction du mètre , des fissures , des couches de peinture etc ).

Est-ce que je me trompe ou est-ce une procédure normale ?

Le syndic aurait-il intérêt à ne pas joindre ce document ?

Merci pour vos réponses